

**Conseil communal du jeudi 28 septembre 2017 - Séance publique – Point 6 –
Personnel communal – Modification du cadre statutaire du personnel administratif –
Création d'un cadre contractuel du personnel administratif.
Intervention Cloes Joseph – Groupe Renouveau.**

Le Collège propose au Conseil d'approuver :

- D'une part une modification du cadre statutaire consistant essentiellement en la création des grades de chef de bureau et de chef de service, le nombre total de membres du personnel étant porté à neuf dans ce cadre.
- D'autre part la création d'un cadre contractuel comportant onze membres du personnel dont deux chefs de bureau.
- Le nombre total de membres du personnel administratif porté ainsi à vingt.

Avant tout, nous faisons remarquer que le résultat de la réunion de concertation tenue avec le personnel et leurs organisations représentatives ne figure pas dans le dossier. Nous le regrettons parce que, pour nous, l'avis du personnel est important.

La motivation donnée par le Collège pour cette proposition est principalement, je cite :
« le surcroît de travail à assumer par le personnel administratif ; la complexification des tâches et des dossiers confiés à certains agents administratifs »

Malheureusement, le Collège ne donne en appui de son affirmation aucune liste concrète des tâches en question ni de la quantité de travail qu'elles représentent.
C'est donc le flou artistique, nous sommes obligés de croire le Collège sur parole, sans disposer d'éléments chiffrés.

Par ailleurs, le facteur fondamental qui influence actuellement l'organisation des services administratifs, à savoir l'informatisation, n'est même pas cité, à croire que, pour le Collège, cela n'existe pas.

Cela étant dit, sur base de tous les échos qui nous parviennent depuis longtemps tant des citoyens que de membres du personnel, nous n'avons aucune peine à croire qu'il y a des problèmes dans l'élaboration et la finalisation des dossiers par le personnel.

Nous sommes donc d'accord qu'il faut impérieusement faire quelque chose, mais nous ne sommes pas d'accord de faire n'importe quoi.

La caractéristique principale de la proposition du Collège est qu'il y a deux cadres, un statutaire – 9 personnes -et un contractuel – 11 personnes.

Aucune motivation n'est donnée par le Collège à cette subdivision importante.

Or, il faut tout de même savoir, les publications de l'uvcw sont très claires à ce sujet, que la raison principale admise par les autorités supérieures pour admettre les Contractuels est la nécessité de faire face à un surcroît de travail passager, à la fin duquel le contractuel est remercié ce qui ne se fait pas avec les statutaires puisque le service public communal est censé durer éternellement.

Nous ne sommes pas dans le cas d'un surcroit de travail passager.

Mais le premier défaut fondamental du cadre à deux faces qui nous est présenté est qu'il met l'un à côté de l'autre des employés qui auront à fournir le même niveau de travail, tout en étant rémunérés de manière différente, puisque notamment les cotisations sociales et les pensions sont différentes.

Il est bien connu que cela est mortel pour l'ambiance de travail et la motivation du personnel.

Le second défaut du cadre à deux faces est qu'à long terme il met en danger la viabilité de la caisse des pensions du personnel statutaire, vu que son alimentation sera en baisse par diminution du nombre de cotisants.

C'est donc la viabilité du service public qui est mise en cause.

Cela n'est pas étonnant de la part du MR, par contre c'est stupéfiant de la part du PS.

Nos réflexions ne s'arrêtent pas là.

En effet, nous pensons qu'on ne peut pas s'interroger sur le fonctionnement des services administratifs en faisant abstraction de la haute direction de ces services, à savoir le Collège.

Il est clair que la manière dont se passent les relations entre le Collège et les services administratifs, la clarté des ordres ont une forte influence sur la productivité des services d'exécution.

Or, l'expérience nous enseigne que trop de dossiers présentés au Conseil par le Collège pèchent par manque de précision et de motivation, ce sont des indices sérieux de réflexions ou vérifications lacunaires.

Donc, nous invitons le Collège à faire son examen de conscience.

En conclusion, après avoir pesé consciencieusement le oui et le non, vu l'extrême urgence et en regrettant que le Collège ait laissé aller l'affaire jusque-là, nous voterons oui.

Je demande que mon intervention figure au procès verbal.